



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Surveillance de la résidence de l'Ambassadeur des USA auprès de l'ONU à Mies - demande d'un appui de l'Armée

Suite aux événements du 11 septembre 2001, le niveau de risque concernant les locaux diplomatiques américains a été relevé et nécessite une surveillance permanente. C'est notamment le cas pour la résidence de l'Ambassadeur des Etats-Unis auprès des Nations Unies à Mies. Celle-ci a été exercée par la Police cantonale vaudoise puis l'Armée jusqu'au début 2009. Le Conseil d'Etat vaudois demande au Conseil Fédéral de pouvoir bénéficier, à nouveau, du soutien de l'Armée pour remplir cette mission.

Le Canton de Vaud étant chargé d'assurer la surveillance de la résidence de l'Ambassadeur des Etats-Unis auprès des Nations Unies située sur la commune de Mies, le Conseil d'Etat s'est adressé au Conseil Fédéral afin de trouver une solution négociée pour éviter que le canton n'assume seul la lourde charge de protection découlant des accords internationaux auxquels la Suisse est partie.

Suite aux événements du 11 septembre 2001, le niveau de risque concernant les locaux diplomatiques américains a été relevé et nécessite, au sens du Service Fédéral de Sécurité (SFS), une surveillance permanente.

Dans une situation d'urgence entre 2001 et 2003, cette mission a été assurée par la Police cantonale vaudoise assistée d'une entreprise de sécurité privée, avant d'être reprise par l'Armée. Début 2009, en raison de la vacance du poste d'Ambassadeur, cette activité a été interrompue jusqu'à l'arrivée de la nouvelle Ambassadrice, en février 2010.

Dès l'automne 2009, le Département de la sécurité et de l'environnement a pris contact avec le Chef du DDPS afin de confier à nouveau cette mission de surveillance à l'Armée. En janvier 2010, le Conseiller Fédéral Ueli Maurer a répondu que l'ensemble des moyens militaires était utilisé pour les Cantons de Genève, Berne et Zurich et que le Canton de Vaud ne pourrait bénéficier d'un appui militaire supplémentaire.

Le fait de devoir garantir une présence permanente de deux policiers devant la résidence implique l'engagement de près de 14 postes équivalent temps plein sur une

année en tenant compte de leur présence effective sur place, des temps de déplacement et des relèves. Pour le Conseil d'Etat, le soutien de l'Armée est logique et doit être assuré.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 25 mars 2010

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DSE, Jacqueline de Quattro, conseillère d'Etat, 021 316 45 00 Vincent Grandjean, chancelier d'Etat, 079 210 84 09